

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.



SOMMAIRE

	PAGES
1. La préférence impériale.....	41
2. Un monument à John Young.....	41
3. La surtaxe sur les produits allemands	42
4. Zollverein.....	42
5. Exposition d'Espérance.....	42
EDITORIAL	
6. Actes de la Chambre : Résumé des procès-verbaux des mois de mai et juin.....	43
7. Projet nouveau d'expédition au Pôle Nord.....	46
8. Terre-Neuve—Notes de voyage (Suite)	47
9. Relevé des exportations concurrentes de France et d'Alle- magne au Canada (Suite).....	50
10. Petit courrier.....	51

La préférence impériale

Il y a dix ans la Chambre de Commerce de Montréal adoptait une résolution réclamant un tarif de préférence en faveur de l'Angleterre, à condition toutefois qu'un droit de 5 pour cent, fut imposé sur les produits alimentaires importés par la Grande-Bretagne, les produits du Canada devant être exemptés en retour.

Cette résolution soumise au Congrès des Chambres de Commerce de l'empire et discutée pendant deux jours de séance, fut perdue par une faible majorité hostile. Mais le mouvement, qui était parti de notre Chambre de Commerce n'a fait que s'accroître avec plus de force depuis cette époque.

L'hon. M. Chamberlain, le ministre des Colonies, qui s'est constitué le champion de la politique de préférence impériale, reçoit tous les jours des adhé-

sions puissantes des deux parties et est en bonne voie aux élections générales prochaines, de devenir le premier ministre du gouvernement Anglais.

Depuis cinquante ans les thèmes du libre échange absolu ont constitué le *credo* politique de la Grande-Bretagne. De toutes les nations rivales, les produits naturels et manufacturés, sont venus encombrer les ports de mers de l'Angleterre, en concurrence avec les produits indigènes et pour la réexportation à l'Etranger. Les maisons anglaises sont devenues des agences générales du Commerce de l'Univers.

Il en coûte naturellement à ces grandes maisons de renoncer au libre échange qui a fait leur prospérité depuis si longtemps. Mais le producteur anglais n'est plus en position de lutter contre la libre importation des produits étrangers qui encombreront le marché de la Grande-Bretagne.

D'un autre côté les Colonies qui accordent à l'Angleterre une préférence importante demandent en retour un tarif de faveurs. Le gouvernement du Canada, qui a pris l'initiative de ce mouvement accorde aujourd'hui une préférence de 33 pour cent, qui doit être largement suffisante pour assurer la prépondérance des importateurs anglais.

Au gouvernement anglais maintenant à faire acte de réciprocité en faveur de nos produits, autrement le gouvernement d'Ottawa se trouverait dans l'obligation de mettre fin à cette préférence pour laquelle nous n'avons rien obtenu jusqu'ici en retour.

Mais à en juger par le mouvement politique qui se fait aujourd'hui en Angleterre, la préférence impériale est à l'ordre du jour, et recevra sa solution aux prochaines élections générales. La Chambre de Commerce de Montréal aura donc cet honneur d'avoir la première inauguré cette demande de préférence, proposée plus tard aux chambres de Commerce de l'Empire et finalement devenue la grande question politique actuelle.

J. X. PERRAULT.

Un monument à l'Hon. John Young

La Chambre de Commerce, à sa dernière séance nommait un comité d'études dans le but d'élever un monument à la mémoire de l'honorable John Young, tour à tour, député, ministre des travaux publics, président du Board of Trade et de la Commission du Havre. Pendant plus de cinquante ans, John Young fut la personnalité la plus en vue dans le mouvement de la canalisation du St-Laurent, depuis les grands lacs jusqu'à Québec, des améliorations du Havre de Montréal et dans la construction du pont Victoria dont il fut le grand promoteur.

En rendant justice aux services rendus par l'Hon. John Young, la Chambre de Commerce a reçu l'approbation flatteuse de la presse entière sans distinction de partis et est assurée, dès aujourd'hui, du concours actif de toutes les compagnies de transport et de toutes les grandes maisons de commerce. Elles s'empresseront de perpétuer ainsi la mémoire d'un des hommes qui ont le plus contribué au progrès et à la prospérité de la métropole commerciale du Canada.

La surtaxe sur les produits allemands

Une seconde circulaire du ministère des douanes du Canada, publiée il y a quelques jours, modifie les termes de celle que nous avons reproduite dans le dernier BULLETIN en ce qui concerne le délai accordé pour l'importation des produits allemands avec exemption de la surtaxe.

Le délai accordé est prolongé jusqu'au 30 septembre. Et il est ajouté que les produits importés jusqu'à cette date, et entrés pour la fixation des droits, pourront rester en douane jusqu'au 31 décembre 1903.

Cette modification a été faite sur les représentations d'importateurs dont les commandes, acceptées avant le 17 avril, ne pouvaient être exécutées à temps pour profiter du premier délai.

Mais comme le texte de la résolution adoptée par la Chambre des Communes n'a pas été changé, il s'en suit que les conditions nécessaires restent les mêmes : l'acceptation de la commande *pour livraison immédiate*, avant le 17 avril. Les exportateurs devront en conséquence certifier et de la date de l'acceptation de la commande et du fait qu'elle devait être livrée immédiatement.

Le délai ne serait donc prolongé que pour les marchandises commandées, mais non fabriquées, et dont la fabrication, quoique commencée immédiatement, ne pouvait être terminée de façon à permettre la livraison à Montréal avant le 1er juillet.

L'effet pratique sera de permettre l'importation, après le 30 juin et jusqu'au 30 septembre, de rails d'acier, d'articles de métallurgie et surtout de tissus et confections commandés pour le commerce d'automne.

Zollverein

Union douanière des Etats Allemands dont la formation remonte à 1834 et dont les liens se sont depuis graduellement resserrés. La création du *Zollverein*, le développement qu'il acquit, ne contribuèrent pas peu à répandre en Allemagne l'esprit d'unité et à préparer la fusion politique qui s'est depuis réalisée. C'est certainement l'association commerciale qui a, en grande partie, préparé la constitution de l'empire allemand.

Vocabulaire Manuel d'Economie politique.

Exposition d'Espéranto

CHAUMONT.—Le groupe espérantiste chaumontais, sous l'impulsion de M. Mossmann, a organisé une exposition, à l'occasion des fêtes du concours agricole.

Cette exposition est tout ce qu'il y a de plus nouveau et, par conséquent, de plus intéressant.

Elle se tient au No 27 de la rue de Buxereuilles, et il n'est pas besoin de dire qu'elle reçoit la visite d'un grand nombre de curieux.

L'exposition comprend environ 1,000 cartes postales illustrées, venant de tous les pays, et d'une magnifique carte d'Europe, offerte par le Touring-Club, et sur laquelle sont indiqués, au moyen de la symbolique *étoile verte*, tous les groupes existant à l'heure actuelle.

Les groupes français ayant participé à l'exposition par l'envoi de cartes sont ceux de Dijon, Saint Omer et Lyon. De son côté, M. le docteur Paul Fruictier, rédacteur de la *Lingvo internacia*, n'a pas ménagé sa précieuse collaboration au groupe chaumontais.

L'enseignement qui se dégage de l'exposition d'espéranto est que la langue internationale commence à se répandre sérieusement, et qu'elle paraît appelée à un développement considérable.

Voici comment se répartissent actuellement les groupes espérantistes :

Russie,	12 groupes,	33,000 adhérents.
Suède,	2 —	22,000 —
France,	31 —	15,000 —
Bohême,	4 —	8,000 —
Bulgarie,	4 —	2,000 —

et un certain nombre de groupes isolés.

On remarquera l'importance des groupes suédois, qui comprennent à eux deux, 22,000 adhérents.

Nous souhaitons bonne chance aux espérantistes, et bonne réussite aux professeurs qui veulent bien s'adonner à l'œuvre.

—*Le Petit Champenois.*

M. le Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal nous prie de porter à la connaissance de MM. les Membres de la Chambre de Commerce du District qu'il a reçu la dernière édition du "Didot-Bottin," de "l'Annuaire de l'Exportation de Bordeaux" et les "Archives Commerciales" qu'ils pourront consulter au Secrétariat de la Chambre de Commerce Française, Board of Trade Building, tous les jours non fériés de 9 heures à midi et de 1 heure à 3.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE REDACTION.

MM. D. MASSON,	PRESIDENT
H. A. A. BRAULT,	
C. H. CATELLI,	VICE-PRESIDENTS.
M. J. A. PRENDERGAST,	JOS. CONTANT, PRES. DU COMITE
J. X. PERRAULT,	A. V. ROY.
HON. A. DESJARDINS,	
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.	

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial

Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE, SÉANCE DU
MERCREDI, 6 MAI 1903

Présidence de M. D. Masson, président.

Étaient présents :

MM. C. H. Catelli,	Chs. Chaput,
J. D. Couture,	Alcide Chaussé,
Hon. Alph. Desjardins,	J. de Sieyès,
E. Douville,	Jos. Fortier,
Geo. Gonthier,	S. Lachance
J. B. A. Lanctôt,	H. Laporte,
J. X. Perrault,	A. V. Roy,

et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal des délibérations de la séance du 1er avril qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte plusieurs accusés de réception et demandes de renseignements. Ces dernières seront consignées au "Petit Courrier" du BULLETIN.

À l'issue de la lecture de cette correspondance, le

Secrétaire fait un résumé des questions étudiées par le Conseil pendant le mois écoulé (Mai).

Au cours de cette lecture, il est question du "mélange des melasses." La lecture fut interrompue afin de permettre à M. Chs. Chaput, qui en demande l'autorisation, de s'enquérir, auprès de la Chambre, des raisons qui ont pu motiver l'abandon par le comité des Epiceries, de l'étude de cette question.

Plusieurs orateurs, M. Laporte entr'autres, prennent part au débat qui s'engage sur la question. Il est alors décidé de convoquer le plus tôt possible, le comité des Epiceries à cet effet et d'en aviser à l'avance M. Geoffrion, qui a apporté le premier cette question devant la Chambre.

Le Secrétaire reprend son résumé interrompu. Au cours de cette lecture, il est question de l'incendie du vapeur "Montréal."

M. Chaput attire de nouveau l'attention de la Chambre sur l'absence de mesures préventives pour enrayer la propagation des incendies dans le port de Montréal. Il demande si quelqu'un dans l'assistance peut donner des renseignements précis sur cette question. A cela, M. Laporte déclare, qu'à tout événement, ce n'est pas la matière première qui manque, car l'eau est fournie gratuitement à l'heure présente au port par la ville. L'état de choses actuelles dépend absolument de la Commission du Port qui doit fournir l'outillage nécessaire, tel que : canalisations, conduites, borne-fontaines, etc..... ce que la Commission a négligé de faire jusqu'à présent.

Ici, M. Roy demande la parole, et il fait remarquer que le résumé que le Secrétaire vient de faire, a pris un temps très appréciable de l'assemblée. Il croit que l'on devrait à l'avenir, se dispenser de ressasser des questions dont le détail est publié mensuellement dans le BULLETIN. Il croit que ce résumé devrait être rayé à l'avenir de l'ordre du jour.

Ici un débat s'engage sur la question de savoir à quoi se résumerait l'intérêt que les membres peuvent prendre aux assemblées mensuelles, si l'on venait à supprimer ce résumé des questions étudiées et résolues pendant le mois. Certains orateurs sont allés jusqu'à contester l'utilité des assemblées mensuelles, sous le prétexte qu'elles sont trop nombreuses. On a même invoqué le cas de certaines institutions qui ne se réunissent que trimestriellement, etc... d'autres orateurs, MM. Perrault et Laporte, entr'autres, sont d'un avis contraire.

Pour clore le débat, il est suggéré que le Secrétaire soit invité à continuer à préparer ce résumé qui restera disponible pour le cas où l'assemblée désirerait en avoir la lecture.

M. H. Laporte attire l'attention de la Chambre sur le projet de *loi de faillite* actuellement sous la considération du Parlement. Il signale à l'attention de la Chambre le fait que l'Association des Epiciers de Gros du Canada a, non-seulement adopté une résolution favorable au projet, mais, a décidé d'appuyer cette résolution au Parlement par une délégation.

M. Chaput est de l'avis de M. Laporte et croit que la Chambre devrait imiter l'Association des Epiciers de Gros.

Il est alors proposé par M. Jos. Fortier, appuyé par M. E. Douville, que la Chambre réitère les résolutions qu'elle a déjà adoptées à ce sujet, et le Secrétaire reçoit instructions d'en adresser des copies à qui de droit.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article "Matières nouvelles."

M. Jos. Fortier déplore la décision prise par la ville au sujet de la bibliothèque publique, M. Perrault renchérit sur l'opinion émise par M. Fortier et déclare, entr'autres choses, que du côté des livres techniques et en général, pour ce qui est de la littérature concernant les arts et métiers, Montréal est complètement dépourvue de livres. Il croit qu'en se désintéressant, la ville pourrait être taxée de croire qu'un groupe de l'importance de Montréal n'a pas besoin de bibliothèque. C'est pour dissiper cette erreur et faire face à un besoin qu'il croit réel, qu'il a préparé une résolution dont il donne lecture.

Un débat s'engage alors sur la résolution.

M. Laporte, entr'autres, donne les raisons qui ont motivé le rejet par le Conseil municipal de la proposition Carnegie, et déclare que le Conseil est prêt à faire le nécessaire pour combler cette lacune.

Le Secrétaire est alors invité à donner lecture de la résolution de M. Perrault, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire reçoit instructions d'en faire parvenir des copies au Greffier de la ville ainsi qu'au Président de la Commission municipale de la bibliothèque publique.

On procède ensuite à l'admission des personnes suivantes : Hon. R. Dandurand, MM. Honoré Gervais, Jos. B. de Boucherville, Alphonse Lemieux, Louis Félix Larose, Nap. Gendreau et Jules Hamel.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI 27 MAI 1903

Présidence de M. D. Masson, président.

Etaient présents :

MM. H. A. A. Brault, 1er V.P.	L. J. A. Surveyer, Trés.
Chs. Chaput,	J. D. Couture,
Alcide Chaussé,	Hon. Alph. Desjardins,
J. de Sièyes,	Jos. Contant,
Guil. Boivin,	Jos. Fortier,
Geo. Gonthier,	S. Lachance,
J. B. A. Lanctôt,	L. E. Morin, père,
J. X. Perrault	A. V. Roy,
J. R. Savignac,	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 mai qui est laissé sur la table après corrections, afin de permettre au Secrétaire d'y intercaler la version française des résolutions adressées à la Chambre de Commerce de Londres pour être insérées dans l'Agenda du Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire. Le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une communication de M. H. A. A. Brault, 1er Vice-Président, qui prend à parti le Président et le Secrétaire, pour avoir expédié à Londres, la version anglaise, seule, des résolutions préparées par le comité spécial du Congrès et adoptées par le Conseil à la séance du 20 mai, contrairement au *désir* de quelques membres du Conseil qui voulaient que les deux versions fussent expédiées en même temps au Secrétaire du Congrès.

Le Président et le Secrétaire expliquent qu'ils ont, pour des raisons d'urgence, expédié la version anglaise déjà prête, cette pièce devant être suivie immédiatement par la version française.

Et sur proposition de M. A. V. Roy, appuyé par J. de Sièyes, le Conseil reprend l'ordre du jour interrompu.

Le Secrétaire continue le dépouillement du courrier qui comporte :

Une invitation adressée par la Société des Artisans Canadiens-Français au Président de cette Chambre de vouloir bien assister à un banquet que cette société de bienfaisance donne à l'occasion de sa fête patronale.

Le Secrétaire reçoit instructions d'accepter cette invitation.

M. Hy Miles, Président de la "Business Men's League" adresse à la Chambre un certain nombre d'exemplaires d'un guide illustré de Montreal lequel contient un certain nombre d'indications très utiles pour les touristes. Cette brochure qui est publiée par les soins de l'Association dont M. Miles est le Président, est destinée à la distribution gratuite.

M. Poindron, agent commercial du Canada à Paris,

adresse à la Chambre son compte-rendu mensuel, qui a été inséré au dernier numéro du Bulletin.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article "Rapports de comités".

Revenant à un incident de la séance précédente, le Trésorier rappelle que l'adoption du rapport du comité des finances avait été différée afin de permettre au Conseil de décider du mode de procédure à adopter dans l'avenir, au sujet des moyens à prendre pour la rentrée des contributions en souffrance. Le Conseil décide de s'en rapporter, pour cela, en l'absence du quorum réglementaire de ce comité, à la sagesse du Trésorier et du Président du comité des finances.

Le Conseil passe ensuite à l'avis de motion présenté au Conseil à sa dernière séance par le Président du comité de Législation, sur le projet de loi disposant d'une comptabilité obligatoire.

Un débat s'engage sur le montant minimum d'affaires mentionné au rapport. A l'issue de ce débat, la conclusion du rapport est adoptée telle que rédigée par le Comité sur la proposition de M. J. R. Savignac, appuyé par M. Geo. Gonthier.

L'ordre jour appelle ensuite l'article "Matières nouvelles."

M. J. X. Perrault attire l'attention du Conseil sur la multiplication anormale des grèves. Il cite comme exemple, la grève des employés de tramways qui heureusement n'a pas réussi. Il signale les effets désastreux de ces perturbations de l'assiette du travail sur le commerce et l'industrie. Il croit qu'il est temps plus que jamais, d'aviser aux mesures à prendre pour enrayer le mal qui fait depuis quelques années des progrès alarmants.

L'orateur attribue ces perturbations à des agitateurs étrangers. Le remède est, d'après lui, tout indiqué. Il suffirait pour cela d'adopter un projet de loi défendant l'entrée du pays sous peine d'amendes, d'emprisonnement, etc... à ces fauteurs de désordres.

Il a préparé à cet effet, une résolution dont il donne lecture et dont il réclame l'adoption, appuyé par M. S. Lachance.

Cette résolution qui se lit comme suit est adoptée à l'unanimité :

Proposé par M. J. X. Perrault, secondé par M. S. Lachance :

"Que cette Chambre approuve unanimement le projet de loi maintenant soumis au Sénat par le Sénateur Lougheed et qui contient la clause qui suit :

524a — "Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement, quiconque, n'étant pas sujet britannique, qu'il réside en ou hors du Canada, incite, pousse ou induit en Canada, par quelque acte ou moyen que ce soit, des ouvriers

"à quitter un emploi auquel ils peuvent être occupés, ou à entrer en grève dans le but d'exiger de leur patron des gages ou des termes d'emploi additionnels."

"Qu'une requête appuyant ce bill soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Conseil, aux Présidents du Sénat et de la Chambre des Communes."

M. Chs. Chaput suggère, appuyé par M. A. V. Roy, qu'une délégation désignée par cette Chambre, soit invitée à se rendre à Ottawa pour appuyer les conclusions de cette résolution ; ce qui est agréé.

M. Roy suggère, en outre, appuyé par M. Brault, qu'un comité soit nommé pour faire une étude complète du problème économique des rapports entre le capital et le travail, avec une nomenclature des solutions apportées dans tous les pays à ce mal social.

Le Conseil décide de confier cette étude à un comité composé de tous les présidents des comités permanents de cette Chambre.

Avant de lever la séance, M. Savignac, membre de la Commission scolaire catholique de Montréal parlant d'une commission spéciale qui pourrait être désignée par la Chambre pour assister aux examens de fin d'année des différentes institutions d'enseignement commercial, déclare qu'il est en mesure d'affirmer ce qu'il a déjà dit à une séance antérieure, à savoir : que la Commission scolaire catholique serait enchantée d'aider, dans la mesure de ses moyens, à la réalisation du projet préconisé par le Conseil de la Chambre.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE.—SÉANCE DU
MERCREDI, 3 JUIN 1903.

Présidence de M. D. Masson, président.

Etaient présents :

MM. H. A. A. Brault, 1er V.-P.,

C. H. Catelli, 2 V.-P.

Chs Chaput,

Hon. Alph. Desjardins

E. Douville,

Jos. Fortier,

Geo. Gonthier,

N. T. Gagnon,

S. Lachance,

J. B. A. Lanctôt,

L. E. Morin, père,

J. X. Perrault,

J. R. Savignac,

et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal des délibérations de la séance du 6 Mai qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte, entr'autres communications :—une lettre que la Canadian Manufacturer's Association, a adressée à la Chambre pour l'aviser, qu'une délégation de manufacturiers se rendra prochainement à Ottawa, pour appuyer auprès du Gouvernement, le bill du Sénateur Lougheed, sur la

règlementation des unions ouvrières internationales. La Chambre est invitée à désigner un certain nombre de délégués pour la représenter.

M. C. H. Catelli propose, appuyé par l'Hon. Alph. Desjardins, que le Président et M. J. X. Perrault, ainsi que Messieurs les Députés à Ottawa, membres de cette Chambre, soient désignés pour faire partie de cette délégation.—Ce qui est agréé.

Le Secrétaire donne communication d'un certain nombre d'accusés de réception, par les différents Ministères d'Ottawa, de résolutions qui leur ont été adressées. Puis il passe à la lecture du résumé des questions étudiées pendant le mois écoulé.

À l'issue de cette lecture, M. H. A. A. Brault demande la parole. Il en profite pour demander à la Chambre s'il n'y aurait pas lieu pour les délégués qui se rendront à Ottawa, de s'occuper également de la question de la Comptabilité obligatoire qui a déjà fait l'objet d'une résolution, et dont des copies ont été adressées aux autorités compétentes, à Ottawa.

M. J. X. Perrault répond qu'il a vu à ce sujet M. Béique qui a promis son appui à ce projet de la Chambre. Il a été entendu cependant que la délégation s'occupera de la chose.

M. H. A. A. Brault, président du comité de Législation, attire de nouveau l'attention de la Chambre sur les amendements qu'il conviendrait d'apporter aux règlements qui ont trait aux élections. Il demande s'il n'y a pas lieu de donner suite immédiatement à ce désir. Il est décidé, après un court débat, de s'en rapporter, pour sa mise à exécution, au président du comité de Législation et au Secrétaire, qui reçoivent instructions de préparer un projet à cet effet.

À l'article "Matières nouvelles" l'Hon. Alph. Desjardins demande la parole. Il en profite pour manifester ses regrets de ce que la Corporation de l'École Polytechnique, ainsi que les autorités de l'Université Laval, n'ont pas jugé à propos de profiter de l'occasion qui leur était fournie par la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'Edifice de l'École Polytechnique pour donner un peu de publicité de bon aloi, à cette Institution qui, quoique sa fondation remonte à près de 30 ans, n'est pas généralement connue du public qui a, cependant, contribué à son fonctionnement depuis sa fondation.

Il fait valoir les services importants rendus par cette institution; les sujets remarquables qu'elle a produits, etc...

Le Secrétaire, interrogé par quelques membres du Conseil, en sa qualité de professeur de cette École, déclare ne pouvoir fournir de renseignement précis,

attendu que cette cérémonie a eu lieu complètement à l'insu, et du directeur et des professeurs.

Et l'incident est clos.

M. J. X. Perrault attire l'attention de la Chambre sur les démarches qui se font par les autorités municipales en vue de créer une bibliothèque municipale technique. À la suite de la réunion du Comité, une salle du Monument National a été choisie et on procède à son aménagement. Des achats de livres seront faits incessamment. La bibliothèque sera ouverte croit-on, à l'automne.

On procède ensuite à l'admission des candidats dont les noms suivent: — M. le Dr E. P. Lachapelle, M. M. Shomas Allard, Louis A. Jacques et J. A. Choquette.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Projet nouveau d'expédition au Pôle Nord *

Parmi les expéditions polaires qui se poursuivent ou se préparent en ce moment, une des plus intéressantes à bien des points de vue est celle du capitaine Joseph Bernier, auquel sa qualité de Canadien-français suffirait à assurer toutes nos sympathies. Mais sa tentative mérite, en outre, d'être suivie avec attention parce qu'elle comporte l'emploi de moyens nouveaux pour atteindre plus sûrement les régions hypborboréennes de notre globe.

Pour la première fois, effectivement, la télégraphie sans fil va jouer un rôle actif dans ces sortes d'expéditions, et pour la première fois aussi l'automobile. On va voir sous quelle forme particulièrement ingénieuse.

Au printemps prochain, l'explorateur canadien compte se mettre en route. Partant de Vancouver, sur la côte du Pacifique, à bord du navire qu'il achève d'équiper, il se dirigera d'abord sur Port Clarence, aux confins de la zone arctique, puis se laissera dériver, comme le fit naguère Nansen, dans les glaces, du cap Barrow à un point qui, d'après ses calculs, doit se trouver à 150 milles du Pôle Nord.

Cette dérive sera naturellement très lente, aussi le capitaine Bernier estime-t-il qu'il ne lui faudra pas moins de deux ans et demi pour atteindre la région en question.

* Nous reproduisons d'une publication française très autorisée, un article des plus sympathiques au projet préconisé par notre collègue le Cap. Joseph Bernier. Cet article d'actualité, car si l'on en croit les dépêches, le projet Bernier serait à la veille de réussir, résultat qui n'a pas été obtenu sans peine—M. Bernier en sait quelque chose—ne manquera pas d'intéresser les lecteurs du BULLETIN. Cet article appellera, nous l'espérons, une réponse de M. Bernier, qui éclairera plus complètement nos lecteurs sur cette expédition, dans le succès de laquelle nous avons toute confiance.

Grâce aux appareils d'éthérogaphie dont sera pourvu son navire, il espère, pendant ce long espace de temps, rester en relation constante avec Dawson City, d'abord, la capitale des champs d'or du Yukon ; avec Hammerfest, ensuite, le port situé à l'extrémité septentrionale de la Norvège. En raison des conditions spéciales du climat et de la température, il y a tout lieu de croire que des communications aériennes pourront être établies et maintenues entre ces divers points et l'expédition, la distance qui les séparera ne dépassant pas 1200 milles au maximum et Marconi ayant pu télégraphier, en plein Atlantique, à plus de 1800 milles.

Pour ce faire, le navire du capitaine Bernier a été muni de postes, transmetteur et récepteur très perfectionnés. En outre, une antenne télescopique sera ajoutée au grand mât, de manière à pouvoir atteindre une hauteur totale de 60 mètres. On sait, en effet, que la " portée " des appareils d'éthérogaphie est proportionnelle, dans une certaine mesure—à la longueur de l'antenne qui supporte le conducteur métallique enregistrant les ondes hertziennes.

L'expédition pourra donc non seulement correspondre d'une façon continuelle, permanente en quelque sorte, avec le monde civilisé, ce qui permettra de suivre, de mois en mois, de semaine en semaine, ses progrès vers la conquête du pôle, mais encore, dans la dernière partie du voyage, précisément la plus périlleuse—quand les explorateurs auront quitté leur navire pour affronter l'inconnu, les 240 kilomètres de banquises qui, suivant les indications de Nansen, forment une ceinture de glace autour de l'axe du monde—ils pourront rester reliés à leur station centrale de ravitaillement, au besoin lui demander du renfort, des provisions, et lui signaler tous les incidents de la route. On conçoit l'immense avantage et la sécurité que procureront aux membres de l'expédition les instruments de télégraphie sans fil dont le capitaine Bernier a pris soin de faire équiper son navire.

D'autres appareils, également précieux, y ont été installés. En premier lieu, toutes les parties du navire—la timonerie, la chambre des machines, les cabines, le poste de vigie—sont pourvues du téléphone. Deux petits moulins à vent disposés à bâbord et à tribord fourniront, par l'intermédiaire du dynamo, la chaleur et la lumière, et serviront à actionner les pompes. Enfin, l'électricité sera employée aussi pour les diverses manœuvres et pour la cuisson ⁽¹⁾ des aliments.

Disons ici quelques mots du bateau lui-même, une espèce de "FRAM", sensiblement plus grand et

mieux outillé, mais *tout en acier*, comme le navire illustré par Nansen, pouvant marcher à la voile ou à la vapeur et capable de résister aux terribles pressions de la glace dans les mers boréales. Il mesure 120 pieds de long, 36 de large et 18 de creux sur quille. L'intérieur en est aménagé avec cette recherche du confort pratique que les Canadiens poussent à un si haut degré. Une cabine spéciale a été réservée aux appareils scientifiques ainsi qu'aux instruments de précision indispensables à une expédition de ce genre.

Dans le cas où, comme le croit Joseph Bernier, qui a navigué durant quinze années dans les régions arctiques, le pôle serait entouré d'une immense plaine de glace presque unie d'une énorme épaisseur, il se servirait, pour la franchir, de deux traîneaux automobiles, construits sur ses plans, et transformables au besoin en canots automoteurs. Ces véhicules amphibies, d'une force de 5 chevaux chacun, pourraient transporter, avec une rapidité de 30 kilomètres (18½ milles) à l'heure, huit personnes et 1,500 lbs de provisions.

On voit que le capitaine Bernier a tout prévu. Restent les difficultés qu'aucune sagacité humaine ne peut prévoir. Espérons qu'elles aussi seront aplanies et que, grâce à l'heureux emploi du *teuf-teuf* et de l'éthérogaphie, le Pôle Nord livrera son secret aux hardis explorateurs canadiens.

(Bulletin de la Société de Géographie de l'Est.)

Terre-Neuve

(Terra Nova)

Notes et impressions de voyage. ¹

(Suite)

II

Mais nous avons déjà atteint le milieu du pont. De ce point on jouit de jour, d'une vue merveilleuse.

Il est vraiment regrettable que la demi-obscurité du crépuscule nous prive de la vision nette et précise de l'incomparable panorama du fleuve, qui se déploie sous les yeux du spectateur, par un jour de grand soleil.

Le voyageur voit alors au premier plan, du côté d'aval, dans le poudrolement de la lumière fauve du soleil, l'immense nappe liquide, teintée d'émeraude, qui, à peine éveillée de la torpeur qui l'avait envahie à son entrée dans le lac Saint-Louis, s'achemine péniblement, comme à regret, et sous l'impulsion d'une poussée irrésistible, vers de nouveaux obstacles à surmonter. Plus loin, au second plan, le spectateur pres-

⁽¹⁾ C'est nous qui soulignons.

⁽¹⁾ Voir le BULLETIN de mai à la p. 19, et de juin à la p. 31.

sent, à l'épincellement insolite des vagues légères qui rident la surface de l'eau, que le flot se presse et que l'allure s'accélère, tandis que de leur côté, les rives attentives, de fleuries et à fleur d'eau, qu'elles étaient, se sont transformées insensiblement en berges boisées, dont l'escarpement s'accroît à chaque tournant. On dirait, qu'ayant l'intuition de ce qui se passe en aval, elles se préparent à contenir le torrent qui sommeille encore et à l'enserrer entre leurs murailles abruptes, lorsqu'il s'éveillera. Au troisième plan le spectateur aperçoit, dans la grisaille de l'éloignement, la silhouette d'une sorte de barrage composé d'îlots boisés et de rochers à fleur d'eau. C'est au delà de cet obstacle, le dernier de la série formidable que le colosse a franchi dans la carrière de 1200 milles qui vient de fournir, qui sépare Duluth de Montréal—que se dissimule la cascade fameuse du Sault Saint-Louis. Nom qui lui a été donné apparemment, parce qu'elle sert de déversoir au lac du même nom. Ce lac, qui est situé en amont du pont, qui nous tient lieu de point de vue, peut être embrassé dans son ensemble, et d'un seul coup d'œil par le voyageur, et cela, sans se déranger de la banquette qu'il occupe.

Le torrent, rencontrant ici une nouvelle résistance, semble d'abord hésiter dans le choix de la direction qu'il doit prendre ; son cours devient tortueux, les vagues, devenues collines, se heurtent et montent à l'assaut des berges, devenues falaises. Les arbres qui les couronnent, de leur côté, sous le souffle puissant de la rafale perpétuelle créée par l'énorme appel d'air que la trombe liquide, lancée à la vitesse de 18 m. par heure provoque, inclinent leurs cimes vers le gouffre en ébullition, pour contempler de plus près, prises pour ainsi dire de fascination—et, sans en perdre un seul détail, ce spectacle terrifiant.

Mais le colosse a bientôt raison de la résistance de l'obstacle et, se pratiquant de vive force une trouée dans la barrière de titans, d'un élan irrésistible, franchit d'un bond l'escarpement qui lui barrait la route.

Puis, épuisé par ce formidable déploiement d'énergie, le fleuve s'étale dans la spacieuse et pittoresque baie de Laprairie. Mais ce repos n'est que relatif, car le fleuve ne tarde pas à s'acheminer de nouveau vers le but commun à tous les fleuves : —l'Océan !—à la fois le tombeau et le berceau du Globe''. (1)

Dans sa marche sans trêve ni repos, vers l'inconnu, le fleuve indompté devra essuyer une dernière humiliation, il reflétera l'ombre d'une œuvre du pygmée qui ose braver le colosse, et verra son cours contracté et ses flots divisés. Enfin, après avoir franchi un dernier rapide en aval du pont Victoria, les dernières vagues

(1) Bernardin de Saint Pierre.

légères s'atténuent bientôt en rides qui disparaissent complètement à leur tour, dans la baie historique d'Hochelaga.

C'est pour racheter les 45 pieds de dénivellation entre Lachine et Montréal, c'est aussi pour tourner l'obstacle présente par le *Sault*, que le canal latéral de Lachine, a été creusé, (1792-1815-21-25)—au coût initial de \$440,000,00.

Mais pendant que je m'égarais dans ces réflexions et que je coordonnais mes souvenirs, le train qui nous emporte et qui a franchi le pont, est engagé sur la courbe en remblai qui domine de sa hauteur qui est considérable, les rives de ce côté du fleuve étant très basses—le village de Caughnawaga, la réserve indienne et le pays environnant, dont on devine, plutôt qu'on ne les voit distinctement, les détails aux contours à peine estompés, dans l'éclaircissement blafard de la lune, qui commence seulement à décrire son orbite.

Caughnawaga (1)—ou village du Sault St Louis—mérite plus qu'une simple mention. C'est ici, en effet, sur la rive droite du Saint-Laurent, qui mesure près de 1½ mille de largeur, à 4 milles en amont du Sault St-Louis, à la tête de la cascade, que sont venus se grouper sous l'œil paternel (2) de l'autorité, les débris épars de la jadis puissante et redoutable confédération des *six nations* peaux-rouges, que les Français appelèrent *iroquois* (3).

L'existence en plein XXème siècle d'un groupe de près de 2000 de ces aborigènes, vivant dans un état de demi-civilisation, n'est pas un fait banal tant s'en faut. Aussi ce village, quoique n'étant pas d'un accès aussi commode qu'il pourrait l'être (3), est devenu une sorte de *la Mecque*, où les savants, les lettrés, les artistes, les comédiens même, sans oublier la gent des collectionneurs, ces éclaireurs, pour ne pas dire *cosaques* de l'archaïsme, viennent faire leur pèlerinage.

Ces visiteurs, savants ou simples touristes, ne laissent pas échapper l'occasion de jeter un coup-d'œil de curiosité, au moins, sur ces débris intéressants d'une race en train de s'éteindre, sous les effets mystérieux de cette loi implacable qui semble s'acharner aux races autochtones de ce continent.

Qu'elles que soient les causes, naturelles ou artificielles, qui poussent impitoyablement ces races à leur perte, elles se survivent, et leur mémoire se perpétue,

(1) Kanawake, Kahnawakon, Caughnawouaga, mot iroquois dont la signification est : *dans les rapides* !

(2) Ces *six nations* comprenaient : les *Mohawks*, les *Oneidas*, les *Onondagas*, les *Cayugas*, les *Sénécas*, et les *Tuscaroras*, parlant cinq dialectes distincts.

(3) Le voyageur en destination de ce point, descendu à Adirondack junction, doit faire à pied, 1½ mille pour atteindre l'église, qui est bâtie sur la berge du fleuve.

par les monuments qu'elles ont élevé un peu partout dans le cours de leurs pérégrinations de nomades, ainsi que par les produits de leurs industries. Il y a lieu de signaler, un fait intéressant et qui n'est pas généralement connu.

Le trésor de l'église de la mission, dont la fondation remonte à 1665, possède, entr'autres objets d'une grande valeur historique (1) une pièce, produit d'une industrie dont l'origine remonte à une époque antérieure à la découverte de l'Amérique (1492). Cet objet c'est une superbe ceinture de *Wampum* (2).

Le rôle du *Wampum* était multiple, les grains de *Wampum*, prototype des rassades de verre—sont blanc, ou bleu violacé ; ils étaient confectionnés au moyen de débris d'un coquillage, à pâte inaltérable, la *moule Cohog* (3)—que l'ouvrier perçait d'abord puis façonnait en forme de *barillet*, en l'usant, travail de patience—sur une " pierre plate ".

Ces grains étaient ensuite montés en collier ou encore en ceinture que les *braves* portaient sous leurs vêtements (4).

Il n'est pas douteux qu'à l'origine, le *wampum* qui a toujours été un objet de luxe—a été utilisé d'abord comme article de parure, d'accord en cela avec la coutume de toutes les races sauvages, observation que M. Herbert Spencer a généralisée en écrivant :

" In the order of time decoration precedes dress ".

On l'utilisa plus tard comme *sauf conduit*, *lettre de créance*, ou encore comme *dépêche* que le courrier était chargé de lire et d'expliquer au destinataire. C'était aussi au moyen du *wampum* qu'on tenait les archives de la tribu ou de la *nation*—Le *wampum* était aussi utilisé comme monnaie ; sa valeur en monnaie courante, quoique d'une appréciation difficile, reposait sur ce fait, que la confection d'un seul grain représentait une journée de travail d'un ouvrier spécialiste en outre de la valeur de la matière première. Si l'on

(1) Nous empruntons à M. Stanislas Drapeau, — *Etudes de Colonisation etc, 1863*, ouvrage qui nous a été communiqué par le Dr Louis Laberge, les renseignements qui suivent :—

" ...Eglise et presbytère construits en 1665-66. Bien antérieurement au Père de Charlevoix dont on conserve encore la chambre garnie telle qu'elle devait être alors qu'il écrivait ses précieux *Mémoires*. L'église telle qu'on la voit aujourd'hui fut réparée en 1832-33."

Plus loin, parlant d'une visite que M. Adélaïde J. Boucher y fit en 1858, le même auteur dit :—

Au nombre des objets de prix conservés dans le trésor de la mission il y a :

" Un *ostensoir* en or, portant l'inscription : — *Claude Prévost, ancien échevin de Paris et Elizabeth Legendre sa femme, m'ont donné aux R.R. P.P. Jésuites pour honorer Dieu en leur première Eglise des Iroquois 1668 ;*"

" Un tableau représentant *Saint Louis, roi de France, en oraison*, dont le roi Charles X fit présent à l'église de Caughnawaga ; A l'entrée de l'église, au-dessus du jubé, on a suspendu à la voûte de l'église la *bannière (?) nationale iroquoise* puis suit une description suffisamment fidèle pour permettre au lecteur de reconnaître la *ceinture* décrite plus bas.

Un maître-autel, don de Louis XV ; un secrétaire avec quelques rayons formant bibliothèque, qui aurait appartenu au père Charlevoix (1682-1716) ; des bronzes d'art, style Louis XV, des pièces de serrurerie de la même époque ; des plans, cartes, etc., tous objets d'une grande valeur.

(2) *Wampum*, mot indien qui signifie *blanc*, est écrit de bien des manières ; on relève : *Wampi Esurguy, Porcelaine, etc., etc.*

en croit certaines autorités en la matière, la vie humaine était évaluée à six (6) *Wampums* (blanc). Ce qui n'est pas exagéré.

A ces destinations d'ordre matériel, venait s'ajouter, le caractère merveilleux, qui s'attache pour le sauvage, au signe cabalistique qui reflète la pensée de l'homme, et qui avait fait du *wampum* une sorte de talisman de *médecine* enfin, pour employer l'expression propre.

La ceinture, que nous avons pu examiner à loisir, mesure 6 pouces de largeur, par 4 pieds 6 pouces environ, de longueur. Le dessin, qui est blanc sur fond bleu violacé, est un motif, géométrique très-simple, qui rappelle " *la grecque* "—plusieurs fois répété, sans alternance aucune, excepté à mi-longueur toutefois, où la série est interrompue abruptement, afin de ménager un espace suffisant pour y intercaler une figure différente, une croix. Cette ceinture dont la confection remonte à 0000, est de provenance *huronne*, elle a été faite au village de Lorette près de Québec. Sa valeur, si l'on en juge par l'unité acceptée, serait inappréciable, car, elle doit contenir au moins 8000 *wampums*. Avis aux experts en ethnologie.

Mais on annonce " *Adirondack Junction* " ! et le train s'arrête.

C'est ici que la *division*, " *Saint Lawrence & Adirondack* ", du réseau, du *New-York Central*, vient se raccorder au réseau du *Pacifique Canadien*, ce qui fournit au premier, une entrée dans la métropole commerciale du Canada.

Antérieurement à cette entente, deux lignes de chemin de fer seulement, reliaient Montréal à Boston et *New-York*, et encore fallait-il pour cela passer sous les *Fourches Caudines* du Grand Tronc, propriétaire du pont *Victoria*. A l'heure présente cinq grandes compagnies font ce service dont l'importance a augmenté proportionnellement.

De cette jonction, la ligne se dirige sur *Utica*, tête de la *division*, puis par l'artère principale, sur *Albany*, d'où le voyageur peut atteindre *Springfield* et *Boston* via le *Boston & Albany* ; ou encore *New-York*.

Entre *Albany* et *Schenectady*, le *New-York Central* utilise un tronçon de 17 milles, qui a été construit vers 1831, pour le compte du *Mohawk & Hudson River Ry* (1). Cette voie ferrée, dont l'inauguration se fit au moyen d'un train remorqué par une locomotive, est la première qui ait été construite dans l'état de *New-York* et la sixième en Amérique.

Le pays traversé par cette ligne est des plus pittoresques. La voie ferrée longe les monts *Adirondacks* dont elle contourne la base des contreforts. Les monts *Adirondacks* constituent un massif granitique qui continue au nord-est, la direction générale des *Alleghanys*, dont il est le dernier rameau, et se termine par des falaises sur les bords des lacs *Champlain* et *George*. Le sommet le plus élevé de ce groupe, est le mont *Cahawus* ou *Marcy*, qui a 5400 pieds d'altitude, à 15 miles au sud-est du lac *Mirror* atteignant au lac *Placide* (2).

(1) La Charte de cette ligne a été octroyée à la Cie, en 1826 par la législature de l'état de *New-York*.

(2) *Stoddard, The Adirondacks—1888 New-York.*

On se fera une idée de l'importance de ce groupe, en se rappelant, qu'on y a relevé 500 pics, pitons ou escarpements dont l'Etat fait le reboisement dans les parties dénudées ; et 1300 pièces d'eau, lacs ou étangs que l'Etat est en train de repeupler de poissons variés.

L'état de New-York, par les soins de la *Forest, Fish & Game Commission*, s'occupe activement, et de la manière intelligente qui caractérise ces commissions—non seulement du reboisement rationnel mais aussi de la conservation des forêts, en prenant des mesures efficaces pour prévenir et au besoin, en rayer la marche du feu. Le huitième rapport annuel de la Commission précitée contient des renseignements précieux sur cette matière toute d'actualité. Un *parc national* "Adirondack Park" de la contenance de 1,163,414 acres carrées—a été réservé à la suggestion de cette Commission qui donne en cela une preuve éloquente en même temps que visible du patriotisme le plus pratique.

En dehors de l'aspect pittoresque de la question, il y a aussi le côté climatérique, qui n'est pas non plus sans importance : les forêts en retenant une forte proportion des eaux de *précipitation* regularisent le régime des cours d'eau.

Encore une nouvelle *leçon de choses* qui nous vient du sud de la frontière internationale. Serons-nous assez pourvu de sens pratique pour en saisir la portée ?

Mais pendant que je songe à tout cela, notre train, qui s'est remis en route, nous emporte à toute vapeur sur Saint Jean, notre prochaine étape. Nous croisons d'abord la voie d'un branchement du Grand Tronc, la Montreal Champlain & Massena Spring Branch ; puis dans l'éclair de la vitesse qui s'accélère nous apercevons les gares de Saint-Constant, de Saint-Philippe et de l'Acadie, qui défilent dans un tourbillon. Enfin, après avoir croisé une seconde fois la voie du Grand Tronc, nous entrons en gare de Saint-Jean.

La voie que nous venons croiser, est un tronçon du premier chemin de fer construit au Canada. Cette ligne, reliait, à l'origine, le poste de Laprairie sur le St-Laurent, à Saint-Jean sur la rivière Richelieu. Soit une distance de 16 milles. Conçue en 1831, cette ligne obtint sa charte en 1832 sous le titre de "Saint-Lawrence & Lake Champlain Ry". Les travaux ayant été commencés dans la même année, la construction poussée avec vigueur fut terminée et l'inauguration se fit le 23 juillet 1836. L'exploitation de cette voie légère (strap rail) se fit au moyen de chevaux jusqu'en 1851.

Un tronçon (9 milles) seulement de l'ancien tracé a été conservé par le Grand Tronc ; depuis Saint-Jean jusqu'à un point situé à 2 milles environ au delà (vers l'ouest) de la Station de l'Acadie. L'alignement était rigoureusement droit, en conformité des traditions de l'époque.

JOS. HAYNES, I. C.

(A suivre)

Relevé des Exportations concurrentes de France et d'Allemagne au Canada

(D'après la statistique canadienne, année 1901-1902)

(Suite)

Tôle de fer ou d'acier No 17 ou plus mince.

Importation totale..... \$619,759

De France..... \$2,031

D'Allemagne..... 3,782

Droits, après le 30 juin :

France..... 5 p. c.

Allemagne..... 6½ p. c.

Patins.

Importation totale..... \$18,133

De France.....

D'Allemagne..... \$14,601

Droits, après le 30 juin :

France..... 35 p. c.

Allemagne..... 46½ p. c.

Articles de plomb non classés.

Importation totale..... \$48,485

De France..... \$6,999

D'Allemagne..... 9,018

Droits, après le 30 juin :

France..... 30 p. c.

Allemagne..... 40 p. c.

Bouclerie de fer, acier ou cuivre, de tout genre (non classée comme bijouterie).

Importation totale..... \$36,750

De France..... \$1,694

D'Allemagne..... 5,563

Droits, après le 30 juin :

France..... 30 p. c.

Allemagne..... 40 p. c.

Lampes, lanternes et candélabres.

Importation totale..... \$282,497

De France..... \$9,098

D'Allemagne..... 7,043

Droits, après le 30 juin :

France..... 30 p. c.

Allemagne..... 40 p. c.

Articles nickelés, non classés ailleurs.

Importation totale..... \$52,421

De France..... \$1,122

D'Allemagne..... 1,121

Droits, après le 30 juin :

France..... 30 p. c.

Allemagne..... 40 p. c.

Epingles.

Importation totale.....	\$68,245
De France.....	\$2,738
D'Allemagne.....	8,394
Droits, après le 30 juin :	
France.....	30 p. c.
Allemagne.....	40 p. c.

Ferblanterie, unie, vernie, lithographiée, etc.

Importation totale.....	\$115,300
De France.....	\$ 696
D'Allemagne.....	6,046
Droits, après le 30 juin :	
France.....	25 p. c.
Allemagne.....	33½ p. c.

Wagons de chemins de fer, parties de.

Importation totale.....	\$371,346
France.....
Allemagne.....	\$56,383
Droits, après le 30 juin :	
France.....	30 p. c.
Allemagne.....	40 p. c.

ARTICLES DE PARIS

Boîtes et articles de fantaisie, écritaires, etc.

Importation totale.....	\$64,377
De France..	\$ 709
D'Allemagne.	14,266
Droits, après le 30 juin :	
France.....	35 p. c.
Allemagne.....	46½ p. c.

Boutons de métal pour pantalons.

Importation totale.....	\$24,142
De France.....	\$ 34
D'Allemagne.....	5,061
Droits après le 30 juin :	
France.....	25 p. c.
Allemagne.....	33½ p. c.

Boutons, tous autres.

Importation totale.....	\$194,851
De France.....	\$30,443
D'Allemagne.....	32,273
Droits, après le 30 juin :	
France.....	35 p. c.
Allemagne.....	46½ p. c.

Brosserie.

Importation totale.....	\$218,475
De France.....	\$64,169
D'Allemagne.....	32,378
Droits, après le 30 juin :	
France.....	25 p. c.
Allemagne.....	33½ p. c.

Cadres pour tableaux et photographies, de toute matière.

Importation totale.....	\$74,947
De France.....	\$3,202
D'Allemagne.....	9,471
Droits, après le 30 juin :	
France.....	35 p. c.
Allemagne.....	46½ p. c.

(A suivre.)

Relevé de la valeur des Importations pour la Consommation et des Exportations françaises

Du 1er Janvier au 31 Mai 1903.

ARTICLES.	IMPORTATIONS		Augmen- tion en 1903.	Diminu- tion en 1903
	(1) 5 mois 1903.	(1) 5 mois 1902.		
Objets d'alimentation..	\$ 65,776,400	\$59,148,400	\$ 6,628,000
Matières nécessaires à l'industrie.....	268,232,800	254,834,400	13,398,400
Objets fabriqués.....	66,952,600	61,596,800	2,355,800
Total des importations.	\$400,961,800	\$375,579,600	\$22,382,200
Augmentation globale des importations.....				\$22,382,200
EXPORTATIONS				
Objets d'alimentation..	\$ 49,303,000	\$55,863,800	\$ 6,560,800
Matières nécessaires à l'industrie.....	97,168,000	95,767,800	\$ 1,400,200
Objets fabriqués.....	178,963,400	177,968,400	995,000
Collis postaux.....	23,782,800	20,624,200	3,158,600
Total des exportations.	\$349,217,800	\$350,214,200	\$ 5,533,800	\$ 6,560,800
Diminution globale des exportations.....				\$ 997,000
Augmentation globale des importations et exportations.....				\$ 21,385,200

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3 0/0 en raison de l'écart moyen du change en faveur de la monnaie canadienne.

ANATOLE POINDRON,

Agt. Commercial du Canada en France.

PETIT COURRIER

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

M. J. B. A. Lancôt, fabricant de gants et de cravates à Montréal, désire s'aboucher avec des maisons françaises faisant la mégisserie des *suedes* et des *chevreaux glacés*. Il souhaite également entrer en relations d'affaires avec des fabricants français de soies et autres tissus pouvant être utilisés dans la confection des cravates.

Références de premier ordre.

La Cie—"Scrap Metal"—de Londres, Ang., No 24 Lime Street, E. C. désire se procurer les adresses des usines, laminoirs, etc., de Montréal et des environs immédiats.

Le "conservateur" de la Section Canadienne de l'*Imperial Institute* de Londres, S. W. Ang., désire se procurer les adresses des négociants en graines de semences, pois, fèves, etc., de Montréal.

La maison Ralph, Rigby & Cie, de Walsall, Ang., désire se procurer l'adresse d'une maison faisant l'importation du "matériel à l'usage des ingénieurs et des manufacturiers.

Une maison de Yokohama, Japon, M. K. Sagawa & Cie, désire s'aboucher avec une maison responsable de Montréal, faisant le commerce des soieries de provenance japonaise.

* * *

La maison Kurt-Rie, de Vienne, Autriche, désireuse de faire l'exportation au Canada, d'articles austro-hongrois, voudrait s'aboucher avec des maisons de commerce de Montréal.

* * *

La maison W. L. Douglass, de Missouri-Valley, Iowa, désireuse de créer à Montréal une fabrique de *curcuels* en carton de paille antiseptique moulé, désire connaître les prix de cette matière, par tonne, pour les épaisseurs: No 28 et 30.

* * *

OFFRES DE REPRESENTATION

M. A. Poindron, agent commercial du Gouvernement Canadien en France, et dont les bureaux sont au No 101 rue Réaunier à Paris—nous a communiqué les ouvertures d'affaires qui suivent. MM. les Sociétaires désireux de se renseigner plus complètement sur la teneur de ces offres, sont invités à venir consulter les documents dont nous ne publions que l'essence—au siège de la Chambre No 83 rue St Jacques.

* * *

MM. L. Gilis, 110, Boul. Sébastopol, Paris, demande la représentation en France des marques de produits chimiques, produits utilisés dans l'industrie, produits d'alimentation et conserves de toute sorte. Il offre de fournir les meilleures garanties d'honorabilité et demande des échantillons.

* * *

M. B. Fense, 14, rue Payenne, agent général pour la France d'une manufacture de sucre et de spécialités du commerce de l'épicerie de la pâtisserie et de la confiserie, désirerait être chargé de l'agence générale pour la France de manufacturiers canadiens de *fruits secs*, et de fruits et tomates *en boîte*. Le sucre d'érable pourrait également être l'objet d'un commerce, dans le cas où des essais de fabrication au moyen de ce produit de bonbons nouveaux, tentatives qu'on provoquerait—seraient satisfaisants.

* * *

M. C. A. Bruback, 86, rue d'Angoulême, tailleur en mica, etc., désire savoir si les mines canadiennes produisent le *mica rubis clair*, ou une nuance équivalente *rose ou rouge clair*. Dans l'affirmative il serait heureux d'être mis en relation avec les propriétaires de mines canadiennes produisant cette variété et de se charger de leur agence générale pour la France. Les dimensions exigées sont depuis 2 x 3 pouces à 8 x 10 et au-dessus.

Références de premier ordre.

MM. Bombal & Crausaz de Chaumont (Haute-Marne)—Sollicitent l'Agence-Générale pour la France d'exportateurs canadiens, de *pulpe*, mécanique et chimique, de bois et de ses produits industriels, d'amiante, de minerai en général et notamment, ceux de plombagine, de manganèse et d'antimoine.

Cette maison possède un bureau à Paris, No 54 rue Lafayette et une organisation d'agents et de correspondants—Références financières de première ordre.

* * *

M. L. Laurent, 21, Boulevard Saint Germain, Paris—désirerait entrer en relation avec des propriétaires de gisements canadiens importants d'amiante.

Ce Monsieur, sur rapports satisfaisants, provoquerait la constitution d'un syndicat d'études et l'envoi d'ingénieurs en Canada chargés de faire un rapport définitif.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal - - MONTREAL

Capital autorisé, \$1,000,000
Capital payé, 818,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. DUCHARMÉ, - - - Président
Capitaliste de Montréal

Monsieur G. B. BURLAND, - - - Vice-Président
Président de la "Lachine Rapids Hydraulic
& Land Company, Ltd."

L'HON. L. S. BEAUBIEN, - - - Directeur
Ex-Ministre de l'Agriculture

Monsieur H. LAPORTE, - - - Directeur
de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie,
Montréal, Echevin et Président du
Comité des Finances de la Cité

Monsieur S. CARSLÉY, - - - Directeur
de la grande maison "Carsley, Montréal"

Monsieur TANCREDE BIENVENU,
Gérant-Général

Monsieur A. S. HAMELIN, - - - Auditeur

Succursales

MONTREAL: 316 Rachel, coin St-Hubert; 271
Roy, St-Louis de France; 1138 Ontario,
Abattoirs de l'Est.

D'Israeli, P.Q.; St-Anselme, P.Q.; Berthier, P.Q.;
St-Guillaume, P.Q.; Pierreville, P.Q.; Hull,
P.Q.; Valleyfield, P.Q.; Terrebonne, P.Q.:

Intérêt de 3 pour cent payé sur dépôt
Compte de dépôts commerciaux, Escompte
au commerce, Conditions faciles
aux clients désirables

Bureau des Commissaires- Censeurs

Département d'Epargne

SIR ALEXANDRE LACOSTE, - - - Président
Juge en Chef du Banc du Roi

L'HON. J. G. LAVIOLETTE, - - - Vice-Président